



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2026-003

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix février, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM., Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Christian CHILLI et Fabien MICHEL.

Excusé : /

Absents : Raymond BORIO et Claire CANDELA.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION GONFARON AUTO PASSION POUR L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association GONFARON AUTO PASSION pour l'année 2026.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association organise cette année sur la commune d'Ampus une rétrospective automobile.

En réponse à la demande de l'association, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer et de verser la subvention suivante :

COMPTE	ORGANISME	MONTANT 2026
65748	GONFARON AUTO PASSION	2 000.00 €
TOTAL		2 000.00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer et de verser une subvention à l'association GONFARON AUTO PASSION d'un montant de 2 000 € pour l'année 2026,

HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de la commune exercice 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

